



BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 3
25/9/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42^e session de l'Assemblée](#)

ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

Horaire des séances : jeudi 25 septembre 2025

Première séance de la Commission technique	9 heures	Salle de l'Assemblée
Première séance de la Commission économique	9 heures	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite
Deuxième séance de la Commission technique	14 heures	Salle de l'Assemblée
Première séance de la Commission juridique	14 heures	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite
Troisième séance du Comité exécutif	17 heures	Salle de l'Assemblée

[Veuillez consulter le site web de la 42^e session de l'Assemblée \(A42\) pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, les horaires et l'ordre de déroulement des travaux](#)

Séances d'hier, mercredi 24 septembre 2025

Première séance du Comité exécutif

Le Comité exécutif a ouvert sa première séance à huis clos à 9 heures le mercredi 24 septembre 2025 et a examiné le point 10 de l'ordre du jour (Arriérés de contributions) sur la base de la note A42-WP/40, révision n° 1, qui contient des informations sur, entre autres, l'état des arriérés de contributions et la situation des États membres dont les privilèges de vote sont considérés comme suspendus au 18 septembre 2025.

Notant qu'il importe de veiller à la transparence et à l'inclusion dans les délibérations de tous les États membres, conformément à la règle 24 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'OACI* (Doc 7600), le Comité est convenu que toutes ses prochaines séances de la présente session seraient publiques.

La séance a été levée à 9 h 25.

Troisième séance plénière

La troisième séance plénière a eu lieu immédiatement après la première séance du Comité exécutif. L'Assemblée a approuvé le rapport verbal du Président du Comité exécutif sur l'examen du point 10 de l'ordre du jour (Arriérés de contributions) par le Comité en se fondant sur la note A42-WP/40, révision n° 1.

Au titre du point 8 de l'ordre du jour, les délégations de l'Allemagne, du Brésil, du Brunéi Darussalam, de la Colombie, de l'Estonie, de la France, de la Géorgie, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Qatar, de Singapour et du Viet Nam ont fait des déclarations générales.

Avant de lever la séance, le Secrétaire général a invité l'ensemble des délégués à la première Annonce des contributions de haut niveau de l'OACI : Sécurité, sûreté et durabilité de l'aviation pour tous, qui s'est tenue dans la salle de l'Assemblée, immédiatement après la clôture de la séance plénière, à 11 heures.

Première séance de la Commission administrative

La Commission administrative a tenu sa première séance, qui a commencé à 13 h 30 le mercredi 24 septembre 2025, sous la présidence de M. Mauricio Ramirez Koppel (Colombie). La Secrétaire de la Commission, M^{me} Olga Nam, a présenté les fonctionnaires du Secrétariat, après quoi le Président du Conseil, M. Salvatore Sciacchitano, a fait une déclaration sur le projet de budget pour 2026, 2027 et 2028.

M^{me} Musayeroh Barrie (Sierra Leone), M^{me} Saltanat Tompiyeva (Kazakhstan) et M. Angshumali Rastogi (Inde) ont été nommés à la Vice-Présidence, sur proposition de la France. Les trois candidatures ont été appuyées par le Pérou.

Le projet de budget pour 2026, 2027 et 2028 a été présenté par le Président du Conseil, puis le Secrétaire général, M. Juan Carlos Salazar, et la Secrétaire de la Commission ont présenté des exposés. La Commission a examiné la présentation et conclu qu'il n'y avait pas d'objection à ce que les suites à donner concernant le projet de budget soient soumises à l'Assemblée pour approbation.

En plus du projet de budget pour 2026, 2027 et 2028 (point 30), les points 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39, attribués à la Commission, ont fait l'objet d'examens et de débats.

La deuxième séance de la Commission se tiendra le lundi 29 septembre, à 14 heures. Elle commencera par l'examen des rapports par la Commission administrative. Après la conclusion de ces travaux, ce sera au tour de la Commission juridique de se réunir.

Quatrième séance plénière

À la quatrième séance plénière, tenue le mercredi 24 septembre 2025 à 14 heures, l'observateur de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a fait une déclaration.

Deuxième séance du Comité exécutif

À sa deuxième séance, ouverte le mercredi 24 septembre 2025 à 14 h 10, immédiatement après la levée de la quatrième séance plénière, le Comité exécutif a entamé l'examen du point 12 de l'ordre du jour (Programmes de facilitation). À la clôture de la séance, il avait terminé l'examen des notes de travail des lots 1 (Questions stratégiques relatives à la facilitation du transport aérien), 2 (Annexe 9 – *Facilitation*), 3 [Stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) et Répertoire OACI de clés publiques (RCP)], 4 (Accessibilité en aviation civile internationale) et 5 (Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles), mais pas celui des notes de travail restantes relevant de ce point. Il a été entendu que le Comité reprendrait l'examen du point 12 à une prochaine séance.

Cérémonie des traités de l'OACI

La deuxième journée de la cérémonie des traités de l'OACI a eu lieu le 24 septembre 2025.

Le Ghana, le Burkina Faso et Sainte-Lucie ont déposé leurs instruments de ratification du Protocole portant amendement de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* [article 50, alinéa a)] et du Protocole portant amendement de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* [article 56], qui ont tous deux été signés à Montréal le 6 octobre 2016.

En outre, Sainte-Lucie a également déposé ses instruments de ratification et d'adhésion relatifs à la *Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international*, faite à Montréal le 28 mai 1999, au Protocole portant amendement de la *Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs*, fait à Montréal le 4 avril 2014, au Protocole concernant un amendement de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* [Paragraphe final, texte arabe], signé à Montréal le 29 septembre 1995, et au Protocole concernant un amendement de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* [Paragraphe final, texte chinois], signé à Montréal le 1^{er} octobre 1998.

Élections du Conseil par vote électronique

Pour en savoir plus sur le processus d'élections du Conseil par vote électronique, consultez la page [Procédure de vote électronique](#)

Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42^e session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous

forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile (Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à l'A42**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42^e session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire*** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux séances qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux séances qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3^e étage), mais en anglais seulement.

Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

À retenir :

Photographie et vidéographie : Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

Locaux du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

Skytalks : Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

Santé et sécurité : La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

Salles de prière : Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

Se restaurer près du siège de l'OACI : [Aires de restauration locales](#)

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

Code de conduite : Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)